

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 avril 2014 - 19 h 00

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance à 19 h 02 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BACCOU, BOBO, CALVO, DE COUX, DUBOIS, GOSSELIN, HERNANDEZ, KRIER, LACOSTE, RANGOLY, SIMÉON, VIALLARD et VITET Mrs BROUSSE, CHOUARD, FRANCHINA, LALANNE, LASCRET, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MARIN, MONROZIER, PILET, RIVIER et SOUM
<b>PROCURATIONS</b>	Mme BOYER a donné procuration à Mme KRIER Mme MALET a donné procuration à M. MARIN Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. BAË a donné procuration à Mme SIMÉON M. BUISSON a donné procuration à Mme RANGOLY
<b>ABSENT(E)S</b>	Mrs BARRET et SÉVERAC
<b>PRÉSIDENT</b>	SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme VIALLARD Edith
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2013</li> <li>2 - Budget Primitif 2014 - budget principal "Commune"</li> <li>3 - Vote des taux des Taxes Directes Locales</li> <li>4 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2013</li> <li>5 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"</li> <li>6 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "Bâtiment Locatif"</li> <li>7 - Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2013</li> <li>8 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"</li> <li>9 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal Cachac"</li> <li>10 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal Cachac II"</li> <li>11 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal Cachac III"</li> <li>12 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc"</li> <li>13 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal les Jardins de Moundran"</li> <li>14 - Budget Primitif 2014 - budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers"</li> <li>15 - Clôture de trois budgets annexes : "ZAC de Moundran", "Lotissements Communaux" et "Lotissement Las Costos"</li> <li>16 - Reprise de provisions pour le paiement de l'échéance du prêt SFIL/Dexia 2013</li> <li>17 - Transfert des biens et emprunts attachés à la compétence "Voirie" de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) - annulation d'une partie de la délibération approuvée le 11 mars 2014 relative à la signature de la convention</li> <li>18 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Délégués</li> <li>19 - Frais de déplacement des Conseillers Municipaux</li> <li>20 - Droit à la formation des Elus</li> <li>21 - Commission de recrutement</li> <li>22 - Nomination par Mme le Maire des huit administrateurs devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)</li> <li>23 - Election des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM)</li> <li>24 - Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM)</li> <li>25 - Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</li> <li>26 - Modification de la surface du lot n° 14 du lotissement communal "Cachac III"</li> <li>27 - Informations diverses</li> </ol>

Date de la convocation : 22 avril 2014	Date d'affichage : 23 avril 2014
Nombre de membres du Conseil Municipal : 33 en exercice : 33	Présents : 26 Votants : 31

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme Viillard Edith en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme le Maire demande aux divers groupes s'ils souhaitent présenter des points supplémentaires. Aucun point supplémentaire n'est demandé.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris deux arrêtés municipaux relatifs à la nomination des membres pour le Comité Technique Paritaire (CTP) et le Comité Hygiène et Sécurité (CHS) communs Mairie-CCAS ; ce point sera vu en informations diverses.

### 1 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" 2013 (délibération n° 2014-083)

Mme le Maire cède la parole à Mme Krier Christine, Adjointe aux finances.

Celle-ci explique à l'assemblée que les points n° 1 à 15 inscrits à l'ordre du jour vont être présentés et suivis d'un débat entre les différents groupes. Ensuite, ces points seront repris pour le vote.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les membres actifs au sein des associations fonsorbaïses liées aux budgets ne participeront pas aux discussions et quitteront la salle pour le vote des budgets concernés.

Mme Krier informe le Conseil Municipal que l'ATD (Agence Technique Départementale) a demandé certains documents pour procéder à l'analyse financière de la commune ; le responsable du service comptabilité, M. Couailles Sébastien, les lui communiquera donc.

Elle ajoute qu'une erreur est apparue dans le point n° 1 de l'ordre du jour : il ne peut être affectée que la somme de 633 896,61 €, et non 703 321,64 €. Effectivement, seul le fonctionnement peut être affecté (633 896,61 €), et non l'investissement compris dans les 703 321,64 €.

La présentation des budgets s'effectue par vidéoprojecteur.

Mme Krier expose donc que le Compte Administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 633 896,61 €. Compte tenu des besoins nécessaires pour l'équilibre de la section d'investissement, il convient d'y affecter la somme de 260 896,61 € et d'affecter la somme de 373 000 € en section de fonctionnement.

### 2 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2014-084)

M. Couailles explique à l'assemblée que le résultat à reporter est donc de 373 000 €. Il détaille les sections de fonctionnement et d'investissement, recettes et dépenses :

#### Section de fonctionnement - recettes

- les atténuations de charges (230 000 €) correspondent au remboursement des frais de maladie du personnel
- les opérations d'ordre (107 770 €) portent sur les travaux en régie et les reprises des subventions
- les produits des services (890 295 €) portent principalement sur le remboursement des mises à disposition auprès de la CAM (Communauté d'Agglomération du Muretain)
- impôts et taxes : 5 799 291 €
- les Dotations, Subventions, Participation (3 540 001 €) portent sur la dotation forfaitaire de la Dotation de Solidarité Urbaine, notamment sur la Dotation Nationale de Péréquation
- les autres produits de gestion courante (435 000 €) correspondent aux revenus des immeubles de la commune et au reversement du budget annexe
- produits financiers : 35 €
- les produits exceptionnels (319 200 €) portent notamment sur le reversement du SIDEXE pour la Ménude
- les reprises sur provisions (353 528 €) (état qui sera détaillé dans le point n° 16) concernent l'échéance de juin 2013 relative au prêt Dexia
  - soit un total de 12 048 120 €

**Section de fonctionnement - dépenses**

- charges à caractère général : 1 617 780 €
- charges de personnel : 4 924 310 €
- l'atténuation des produits (2 403 996 €) correspondent notamment à l'attribution de compensation versée à la CAM ainsi qu'au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) ponctionné par rapport à la réforme de la taxe professionnelle début 2011
- dépenses imprévues : 47 836 €
- le virement de section (200 000 €) correspond à l'autofinancement de la section d'investissement
- les opérations d'ordre entre sections (339 000 €) portent sur les amortissements
- les autres charges de gestion courante (1 695 542 €) portent notamment sur les reversements auprès des différents syndicats (SMEA 31, CAM, SIVOM, SDEHG) ainsi que sur les subventions attribuées au CCAS (323 000 €) et aux associations
- les intérêts de la dette (650 215 €) concernent notamment deux échéances du prêt Dexia
- charges exceptionnelles : 19 441 €
- dotations aux provisions : 150 000 € : 100 000 € pour le prêt Dexia et 50 000 € pour la SCI Tony
  - soit un total de : 12 048 120 €

Mme le Maire précise que le détail de ces opérations a été présenté lors de la commission des finances.

**Section d'investissement**

Mme Krier explique que pour l'investissement, ils ont été dans l'obligation de supprimer beaucoup d'opérations car le budget ne permettait pas de les réaliser. Celles qui ont été supprimées pourront éventuellement être étudiées au cours de l'année et faire alors l'objet de décisions modificatives afin de les réaliser. Il s'agit d'un budget très réduit, il n'y a quasiment aucun investissement.

**Recettes** : pour un total de 4 050 977 €

**Dépenses** : pour un total de 4 050 977 €

*Arrivée de M. SÉVERAC Arnaud à 19 h 15*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

**3 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES (délibération n° 2014-085)**

Mme Krier expose au Conseil Municipal que le groupe majoritaire ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2014, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 19,36 %  
En 2013, son taux était de 29,58 % : la différence est due à la part versée à la CAM ; cette part était versée au Conseil Général, puis avait été reversée durant deux ou trois ans à la commune
- Taxe Foncière Bâti : 33,70 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 159,11 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : les 28,02 % appliqués en 2013 sont entièrement versés à la CAM

*Arrivée de Mme BOYER Michèle et de M. BARRET Olivier à 19 h 20*

Nombre de membres	Présents : 29	Votants : 33
-------------------	---------------	--------------

**4 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" 2013 (délibération n° 2014-086)**

Mme KRIER expose que le Compte Administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 244,62 €.

Compte tenu des besoins nécessaires pour l'équilibre de la section d'investissement, il convient d'y affecter la somme de 1 070,00 € et d'affecter la somme de 174,62 € en section de fonctionnement du budget principal de la commune.

**5 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "ATELIER RELAIS CARROSSERIE" (délibération n° 2014-087)**

Mme Krier explique que ce budget est basé sur des sommes théoriques car cet atelier relais fonctionne difficilement, il y a beaucoup d'impayés. Une provision a donc été portée sur la section de fonctionnement.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 40 020 €  
Dépenses : pour un total de 40 020 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 24 214 €  
Dépenses : pour un total de 24 214 €

Mme Krier précise que les recettes représentent les sommes que la commune devrait percevoir, ce qui n'est pas le cas ; la commune assume donc les dépenses.

**6 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF" (délibération n° 2014-088)**

Mme Krier indique qu'il n'y a aucune somme à affecter.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 54 295 €  
Dépenses : pour un total de 54 295 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 52 576 €  
Dépenses : pour un total de 52 576 €

**7 - AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" 2013 (délibération n° 2014-089)**

Mme Krier expose que le Compte Administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 431,64 €.

Compte tenu des besoins nécessaires pour l'équilibre de la section d'investissement, il convient d'y affecter la totalité de cette somme.

**8 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "BATIMENT LOCATIF EX-LOPEZ" (délibération n° 2014-090)**

Mme Krier présente les sections de fonctionnement et d'investissement, recettes et dépenses :

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 17 250 €  
Dépenses : pour un total de 17 250 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 20 429 €  
Dépenses : pour un total de 20 429 €

Mme Krier précise que les dépenses de la section d'investissement portent essentiellement sur le remboursement d'emprunts.

**9 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC" (délibération n° 2014-091)**

Mme Krier précise que la réalisation du lotissement est pratiquement terminée.

Elle indique qu'il n'y a aucune somme à affecter.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 25 000 €  
Dépenses : pour un total de 25 000 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 155 408 €  
Dépenses : pour un total de 155 408 €

**10 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC II" (délibération n° 2014-092)**

Mme Krier indique qu'il n'y a aucune somme à affecter.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 513 325 €  
Dépenses : pour un total de 513 325 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 518 771 €  
Dépenses : pour un total de 118 252 €

Mme Krier précise que la section de fonctionnement porte sur les derniers lots restants à vendre.

**11 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL CACHAC III" (délibération n° 2014-093)**

Mme Krier indique qu'il n'y a aucune somme à affecter.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 741 436 €  
Dépenses : pour un total de 741 436 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 590 303 €  
Dépenses : pour un total de 132 850 €

**12 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LA ROSE DU PARC" (délibération n° 2014-094)**

Mme Krier indique qu'il n'y a aucune somme à affecter. Elle précise qu'il ne reste qu'un lot à vendre et ce jusqu'à ce que la station d'épuration de la Salvetat Saint-Gilles soit opérationnelle.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 5 000 €  
Dépenses : pour un total de 5 000 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 0 €  
Dépenses : pour un total de 0 €

**13 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT COMMUNAL LES JARDINS DE MOUNDRAN" (délibération n° 2014-095)**

Mme Krier expose que ce budget sera prochainement clôturé car il n'y a pratiquement plus de mouvement. Elle indique qu'il n'y a aucune somme à affecter. Ce budget ne porte que sur des cautions qui seront transférées sur le budget communal.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 3 300 €  
Dépenses : pour un total de 3 300 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 15 000 €  
Dépenses : pour un total de 15 000 €

**14 - BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE "ZONE ECONOMIQUE LES PORTES DU GERS" (délibération n° 2014-096)**

Aucune somme n'est à affecter.

Section de Fonctionnement

Recettes : pour un total de 6 000 415 €  
Dépenses : pour un total de 6 000 415 €

Section d'Investissement

Recettes : pour un total de 5 174 830 €  
Dépenses : pour un total de 5 174 830 €

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable que tous les actes soient signés d'ici le mois de septembre 2014. Il est dans l'intérêt du promoteur que cette opération se termine le plus rapidement possible. Ce dernier n'a pas à ce jour trouvé toutes les enseignes susceptibles de pouvoir occuper les différents lots. Il serait souhaitable que ces derniers soient rapidement vendus par le promoteur afin que la commune puisse récupérer les sommes dues et que la construction des futures enseignes soient réalisées pour 2016. Dans cette attente, la commune continue donc à rembourser ses emprunts.

Mme le Maire précise que la commune s'est engagée auprès du lotisseur dans le cadre des investissements. Elle a donc l'obligation de réaliser le rond-point qui sera situé sur la route départementale, ainsi que la voirie qui mènera à l'arrière du futur Carrefour Market qui sera implanté au fond de la zone commerciale. Elle ajoute qu'il y aura également une participation pour les raccordements électriques et le renforcement du réseau, ce qui est indispensable. En conséquence, la société ErDF facturera une partie de ces travaux à la

commune. Cette dépense sera partagée en trois, à savoir : lotisseur, ErDF et commune. Ces engagements ont été pris afin que cette opération se termine le plus rapidement possible.

Mme le Maire cède la parole aux représentants des différents groupes, sachant que des questions avaient été posées lors de la commission des finances et que d'autres avaient été soulevées à posteriori, questions auxquelles des réponses ont été apportées.

M. Lalanne, du groupe "Fonsorbes 2014 : une Nouvelle Dynamique !", souhaiterait obtenir un complément d'informations sur les points n° 4 et 5 relatifs à l'Atelier Relais Carrosserie. Il expose que lors de la première réunion sur les finances, à laquelle il a participé, il avait été annoncé une dette de 68 000 €, avec des loyers mensuels de 4 000 € qui, apparemment, ne sont pas payés. Certes, la commune provisionne ; mais des mesures concrètes sont-elles à l'étude et seront-elles appliquées afin de remédier à ce déficit dont les finances de la commune n'ont vraiment pas besoin en ce moment ?

M. Louzon, Adjoint délégué au secteur "développement économique-emploi-commerces et artisanat", expose, conformément aux explications de Mme Krier, qu'une partie a été provisionnée sur l'exercice 2014. De plus, un rendez-vous a eu lieu avec M. Burchi afin d'obtenir ses bilans et analyser sa situation financière. Ce dernier n'a pas communiqué tous les documents, ce qui complique le dialogue. Le fait est qu'il a établi un premier chèque de plus de 4 000 €. Dès la fin de l'analyse du dossier, avec les pièces communiquées par M. Burchi, la commune adoptera très rapidement une décision, à savoir une première mise en demeure ; la situation devrait se régler avant l'été prochain. De plus, il occupe également les lieux à titre personnel, en logeant sur place sans payer de loyer, ce qui est difficile à concevoir. Des mesures sont donc prises et vont être finalisées.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", expose que ce budget a été élaboré en commission des finances. Il relève que le travail s'est déroulé dans un bon esprit, et souligne le niveau d'écoute apporté. Il en profite pour remercier les agents de la commune qui ont fait preuve d'une grande efficacité, avec un engagement pour la commune, engagement qui n'est pas partisan. Ils ont aidé les Elus à la réalisation et à la réflexion de ce premier budget. Il tient donc à les remercier très chaleureusement.

Il ajoute que les commissions ont permis des échanges, raison pour laquelle la présentation a été assez rapide puisqu'elle a été travaillée en amont, d'où l'intérêt des commissions. Il espère donc que l'ensemble des autres commissions pourra travailler sur ce même principe ; les Elus ont pu échanger, malgré les clivages qui pouvaient exister. Il affirme que c'était un travail intéressant, même si de petits désaccords peuvent survenir. M. Pilet explique donc le vote pour la liste qu'il représente : il fait part d'une petite inquiétude sur l'approche par rapport au personnel communal, sujet qu'il avait déjà évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal. Pour sa liste, le personnel communal est une richesse, sachant qu'il représente la plus importante partie du budget, mais qui peut aussi permettre à la commune de réaliser des actions. Avant de se lancer dans une économie, il est important de bien savoir quels sont le rôle et la place de chacun et comment les agents peuvent aussi être utilisés dans d'autres services si des marges peuvent être dégagées. Il prend l'exemple du temps pouvant être gagné dans un service et qui pourrait permettre une plus large ouverture de la médiathèque ou des services destinés à la jeunesse, notamment au Point Ecoute Jeunes. Il a perçu que la liste Majoritaire avait la volonté de réduire les coûts en personnel ou de réaliser des économies ; cependant, la liste qu'il représente estime que le personnel communal est tout de même la seule richesse, pour l'instant, sure, efficace, utilisons-la au mieux. Ils ont le temps avant d'entrer dans cette logique de supprimer des postes à l'image d'autres administrations, connaissant l'impact qui en découle (à voir la situation dans les hôpitaux : des heures d'attente au service des urgences, ...). Cette décision a une incidence directe sur la vie de la commune et le service rendu aux personnes. C'est la raison pour laquelle, au nom de la liste qu'il représente, il s'abstiendra sur le vote.

De plus, M. Pilet relève que la nouvelle municipalité veut faire appel à un cabinet pour savoir si des économies peuvent être réalisées pour le paiement de la taxe foncière. Il est par ailleurs question de revoir et d'étudier l'assise fiscale des logements, notamment sur le centre ville, ce qui lui semblerait tout de même un peu déplaisant, d'un côté, de demander aux habitants de faire des efforts et, d'un autre côté, de faire réaliser à notre collectivité des économies en sachant que cet argent, d'une manière ou d'une autre, lui revient. Oui pour faire des économies sur toutes les prestations eau-électricité, etc ; mais par rapport aux impôts, il ne sait pas s'il est symboliquement, par rapport à nos concitoyens, judicieux de rechercher, la première année, une économie sur le paiement de la taxe foncière que paie la commune, sachant qu'il sera sûrement demandé à certains concitoyens de réaliser des efforts s'il y a une révision de leur assiette.

Mme le Maire l'assure que la Majorité sera extrêmement vigilante quant à la qualité du service public rendu par tous les corps de métiers travaillant pour la collectivité. Pour eux, la notion de service public a une signification ; il est donc hors de question que la Majorité réalise des économies sur cette qualité là. Par contre, avoir une réflexion sur une éventuelle réorganisation des services est envisageable. Pour l'instant, ils n'en sont pas à cette étape : ils sont, dans un premier temps, dans la phase de rencontre avec les responsables de service et ils rencontreront, ultérieurement, l'ensemble des services communaux de façon à pouvoir faire

le point avec les uns et les autres sur la meilleure manière de travailler, de leur point de vue et de celui de la municipalité. Il s'agit d'une démarche ayant pour objectif de tout mettre à plat afin de pouvoir avancer.

Mme Krier apporte une réponse portant sur les bases fiscales. Lorsque l'on regarde le budget de la commune de Fonsorbes, il s'avère qu'il comprend plus de dépenses que de recettes, situation qui reste à être confirmée par l'étude de l'ATD. Effectivement, le budget du personnel est le plus important, mais le nombre d'agents ne sera pas modifié. Il convient donc de trouver des recettes supplémentaires, recettes qui ne sont pas nombreuses : il y a les Dotations de l'Etat, qui vont diminuer, la possibilité que des entreprises s'implantent sur la commune afin de percevoir la taxe foncière, sachant que la CFE sera versée à la CAM ; ce sont les seules possibilités. Cependant, il convient d'attendre l'analyse et les propositions de l'ATD ; s'il existe d'autres recettes, elles seront les bienvenues.

Mme Rangoly, du groupe "Fonsorbes Source d'Avenir", souligne les efforts et le travail accomplis par les agents de la commune. De plus, lors des réunions de la commission des finances, la communication avec le groupe majoritaire a été correcte puisque la provision pour le budget de l'Atelier Relais Carrosserie a été mise en œuvre, ce qui est agréable et positif pour la mise en place du nouveau Conseil Municipal. Elle expose que son groupe restera attentif à l'exécution de ce nouveau budget. Comme l'avait souligné Mme le Maire lors du Débat des Orientations Budgétaires, la majorité actuelle n'est pas responsable de la gestion de ce budget ; son groupe s'abstiendra également pour le vote.

### 15 - CLOTURE DE TROIS BUDGETS ANNEXES : "ZAC DE MOUNDRAN", "LOTISSEMENTS COMMUNAUX" et "LOTISSEMENT LAS COSTOS" (délibérations n° 2014-097 à 2014-099)

Mme le Maire expose à l'assemblée que les projets correspondants aux trois budgets annexes "ZAC de Moundran", "Lotissements Communaux" et "Lotissement Las Costos" ont été menés à terme ; aussi, il convient de procéder à leur clôture.

#### VOTE DES POINTS N° 1 A 15 (délibérations n° 2014-083 à 2014-099)

#### 1° Affectation des résultats du Compte Administratif du budget principal "Commune" 2013

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de la somme de 260 896,61 € en section d'investissement, et l'affectation de la somme de 373 000 € en section de fonctionnement.

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstentions :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

#### 2° Budget Primitif 2014 - budget principal "Commune"

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

Section d'Investissement dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

#### 3° Vote des taux des Taxes Directes Locales

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'application des taux d'imposition des Taxes Directes Locales définis pour l'année 2014 :

<b>VOIE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**4° Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" 2013**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de la somme de 1 070 € en section d'investissement, et l'affectation de la somme de 174,62 € en section de fonctionnement.

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstentions :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**5° Budget Primitif 2014 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

Section d'Investissement dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**6° Budget Primitif 2014 - budget annexe "Bâtiment Locatif"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOIE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

Section d'Investissement dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**7° Affectation des résultats du Compte Administratif du budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez" 2013**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de la somme totale de 2 431,64 € en section d'investissement.

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstentions :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**8° Budget Primitif 2014 - budget annexe "Bâtiment Locatif ex-Lopez"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

Section d'Investissement dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**9° Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal Cachac"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)



**Section d'Investissement dépenses et recettes :**

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**10° Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal Cachac II"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**Section d'Investissement dépenses et recettes :**

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**11° Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal Cachac III"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**Section d'Investissement dépenses et recettes :**

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**12° Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**Section d'Investissement dépenses et recettes :**

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**13° Budget Primitif 2014 - budget annexe "lotissement communal les Jardins de Moundran"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**Section d'Investissement dépenses et recettes :**

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

**14° Budget Primitif 2014 - budget annexe "Zone Economique les Portes du Gers"**

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le budget Primitif 2014 : section de Fonctionnement, dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	30
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisson -par procuration- et Pilet)

## Section d'Investissement dépenses et recettes :

<b>VOTE</b>	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Rangoly et Mrs Buisscn -par procuration- et Pilet)

## 15° Clôture des trois budgets annexes : "ZAC de Moundran", "Lotissements Communaux" et "Lotissement Las Costos"

1 - budget annexe "Lotissements Communaux"

Mme le Maire expose que le compte administratif 2013, ainsi que le compte de gestion 2013 dressé par le comptable public, ont été votés le 18 avril 2014. Il reste un excédent de fonctionnement de 1,02 € et un excédent d'investissement de 3 811,27 € qu'il conviendra de reprendre au budget communal. L'excédent d'investissement correspond aux cautions à rembourser.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la clôture de ce budget :

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - budget annexe "lotissement Las Costos"

Mme le Maire expose que le compte administratif 2013, ainsi que le compte de gestion 2013 dressé par le comptable public, ont été votés le 18 avril 2014. Il reste un excédent de fonctionnement de 4 401,18 € et un excédent d'investissement de 3 000,00 € qu'il conviendra de reprendre au budget communal. L'excédent d'investissement correspond aux cautions à rembourser.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la clôture de ce budget :

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - budget annexe "ZAC de Moundran"

Mme le Maire expose que le compte administratif 2013, ainsi que le compte de gestion 2013 dressé par le comptable public, ont été votés le 18 avril 2014. Il reste un excédent de fonctionnement de 1,07 € et un excédent d'investissement de 3 430,11 € qu'il conviendra de reprendre au budget communal. L'excédent d'investissement correspond aux cautions à rembourser.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la clôture de ce budget :

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

<b>16 - REPRISE DE PROVISIONS POUR LE PAIEMENT DE L'ÉCHÉANCE DU PRÊT SFIL/DEXIA 2013 (délibération n° 2014-100)</b>
---

Mme le Maire cède la parole à M. Couailles.

Celui-ci relate l'historique de cette affaire :

- 2005 : la commune contracte un prêt 3 361 552,44 € auprès de Dexia : 1 661 552,00 € pour les projets de la commune et 1 700 000,00 € pour l'assainissement (station de la Bourdette)
- 2007 : refinancement de ce prêt (3 361 552,44 €) et d'un autre prêt contracté auprès de Dexia : ce qui a généré un capital de 4 117 301,00 €. Ce prêt a été indexé sur le cours de l'Euro/Franc Suisse.
- 2010 : 1<sup>er</sup> janvier : la commune transfère le prêt de 1 555 000,00 € (sur les 4 117 301,00 € de base) portant sur la part "assainissement" à verser au SMEA 31 + refinancement de 2 024 965,48 € restant sur le prêt afin d'obtenir un taux fixe pour 2011 et 2012 (4,5 % indexés sur le cours de l'Euro/Franc Suisse)
- 2011 : provisionnement de la somme de 185 000,00 €
- 2012 : provisionnement de la somme de 150 000,00 €

- **2013 : 27 mars** : la commune entame une procédure judiciaire à l'encontre de la SFIL (Société de Financement Local - ex Dexia Crédit Local) + **17 mai** : demande effectuée auprès du Trésorier de Saint-Lys afin de ne pas honorer l'échéance du 1<sup>er</sup> juin 2013 : une conclusion d'incidence a été déposée au TGI de Nanterre dans le but de séquestrer cette échéance à la Caisse des Dépôts et Consignation + provisionnement de la somme de 553 528,00 € puisque l'échéance n'a pas été payée ; **fin 2013** : la provision s'élevait à 888 000,00 € (somme qui apparaît dans le Compte Administratif 2013 voté le 18 avril dernier)
- **2014** : suite à l'audience de plaidoirie du 7 janvier, l'ordonnance du Conseiller de la mise en état a été rendue, à savoir : la commune est déboutée de sa demande de séquestre de l'échéance du 1<sup>er</sup> juin 2013 ; sur les conseils de l'avocat, il ne convient pas de faire appel + **3 mars** : mise en saisie directe du montant de cette échéance auprès du Trésor Public de Saint-Lys. La procédure pour le fonds continue et devrait être clôturée le 25 septembre 2014.

En conséquence, il convient de procéder à la reprise de provisions pour la somme de 353 528 € (échéance du 1<sup>er</sup> juin 2013) sur le budget principal 2014 de la commune.

Mme le Maire expose que le fait de ne pas avoir honoré l'échéance de 2013 coûte à la commune approximativement 23 000 €, la commune ayant été condamnée par le Tribunal et l'avocat ayant décidé de ne pas faire appel de cette décision.

M. Couailles précise que ce montant n'a été, à ce jour, qu'évoqué : aucun document officiel, notamment de la SFIL, ordonne à la commune de régler ces pénalités (clause incluse dans le contrat), pour retard de paiement.

Mme le Maire ajoute qu'il est prévu de recevoir l'avocat le 12 mai prochain pour avoir toutes les explications nécessaires.

M. Pilet rappelle le projet de loi présenté la semaine dernière en Conseil des Ministres, portant sur les emprunts toxiques, qui ne sera pas par la suite avantageux pour la commune. Il explique que ce projet de loi, rétroactif, porte sur les taux d'intérêts visant à contrer les actions que les communes pourraient tenter en justice. Ce projet de loi, initié suite aux trois premiers contentieux gagnés par des collectivités territoriales, éviterait que d'autres collectivités gagnent de prochaines procédures. Cette affaire est donc à suivre de très près ; cela questionne également sur la manière à adopter, ce qui est un autre débat.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la reprise de provisions pour un montant de 353 528 € sur le budget principal 2014 de la commune.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. Monrozier demande ce que signifie "SFIL".

M. Marin lui répond "Société de Financement Local" : l'Etat est représenté à 75 %, la Caisse des Dépôts et Consignations à 20 % et la Banque Postale à 5 %.

**17 - TRANSFERT DES BIENS ET EMPRUNTS ATTACHÉS A LA COMPÉTENCE "VOIRIE" DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN (CAM) - ANNULATION D'UNE PARTIE DE LA DÉLIBÉRATION APPROUVÉE LE 11 MARS 2014 RELATIVE A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION (délibération n° 2014-101)**

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'ancien Conseil Municipal avait délibéré le 4 décembre 2013 sur les modalités de transfert à la CAM au 31 décembre 2013 ; il avait alors adopté, le 11 mars 2014, une délibération portant sur le transfert des biens et emprunts attachés à la compétence "voirie" de la CAM, à la signature d'une convention entre la commune et cette dernière pour le paiement des annuités des emprunts, conformément à ce qui était appliqué lorsque cette compétence était assumée par le SIVOM du canton de Saint-Lys.

Or, la Sous-Préfecture de Muret a adressé un courrier le 25 mars dernier demandant l'annulation de la partie de la délibération portant sur la signature de la convention. Effectivement, la commune ayant transféré la compétence "voirie" à la CAM, elle ne peut plus signer de document concernant cette compétence. Les emprunts ont été transférés à la CAM et doivent être pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation (calculée en fonction de l'évaluation des charges et des recettes transférées).

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver l'annulation de la partie de la délibération du 11 mars 2014 portant sur la signature d'une convention entre la commune et la CAM.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 18 - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS (délibération n° 2014-102)

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il est proposé de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Délégués selon les mêmes montants que la mandature précédente, à savoir :

- **Maire** : Taux en pourcentage de l'indice 1015 : 32,68 %, soit 1 242,32 € brut mensuel
- **Adjointes au Maire** : Taux en pourcentage de l'indice 1015 : 13,10 %, soit 497,99 € brut mensuel
- **Conseillers Délégués** : Taux en pourcentage de l'indice 1015 : 6,55 %, soit 249,00 € brut mensuel

Elle explique que le groupe majoritaire n'a pas retenu la totalité de ces indemnités auxquelles il pouvait prétendre au vu de la population de Fonsorbes ; elles sont 2 à 3 fois inférieures. Il a conservé l'enveloppe globale fixée par la mandature précédente, soit 80 000 € sur l'année, sachant qu'elle ne sera pas totalement utilisée puisque la mandature actuelle comprend un Adjoint au Maire et des Conseillers Délégués en moins que l'équipe précédente.

Mme le Maire indique que la prise d'effet interviendra :

- au 5 avril 2014 pour Mme le Maire et les Adjointes au Maire, date de leurs élections et des arrêtés de délégation de fonction et de signature
- au 14 avril 2014 pour les Conseillers Délégués, date des arrêtés de délégation de fonction et de signature

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Délégués selon les conditions fixées ci-dessus.

<b>VOIE</b>	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mmes Baccou, Dubois, Viillard et Mrs Barret et Lalanne)

### 19 - FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'article R 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les membres du Conseil Municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie à des qualités. Conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, le montant de l'indemnité kilométrique est fixé par arrêté. Actuellement, il est établi par l'arrêté du 3 juillet 2006. De même, les frais dans le cadre des formations sont pris en charge. Une note sera adressée aux Elus précisant la procédure à suivre.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver l'application des frais de déplacement des Conseillers Municipaux.

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 20 - DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS (délibération n° 2014-103)

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2123-12 du CGCT prévoit que les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat d'Élu local.

Le Conseil Municipal doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation des Elus.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 000,00 € soit consacrée chaque année à la formation des Elus. En application des dispositions de l'article L 2123-14 du CGCT, les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement dans la limite d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC horaire.

Les organismes de formations doivent être agréés par le Ministère de l'Intérieur.

Il est rappelé que chaque Elu peut bénéficier de dix-huit jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats.

La procédure proposée est donc :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions exercées

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les Elus

Mme le Maire expose que l'ATD propose des formations parfaitement adaptées, ne générant aucun coût pour la commune. Elles se déroulent sur le secteur et couvrent tous les registres pouvant intéresser les Elus dans le cadre de leurs fonctions électives ou des intérêts que chacun peut avoir pour tel ou tel sujet. Elle engage donc les Elus à consulter le calendrier des formations, sachant que celui de la saison 2014 n'était pas encore paru la semaine dernière ; elle leur suggère de visiter le site de l'ATD afin de consulter les formations proposées sur les années précédentes. Participer à ces formations gratuites permettra de ne pas dépasser ces 2 000 €, somme bien minime pour des formations. Mais les moyens financiers de la commune ne leur permettent malheureusement pas d'abonder cette ligne budgétaire.

M. Monrozier, Conseiller municipal, demande des précisions sur cette somme.

Mme le Maire explique que ces 2 000 € sont attribués pour l'ensemble des Elus, sur l'année. C'est la raison pour laquelle il est préférable d'accéder aux formations de l'ATD ; si tel n'est pas le cas, cette enveloppe sera très vite dépassée.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des Elus municipaux d'un montant égal à 2 000,00 €.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 21 - COMMISSION DE RECRUTEMENT (délibération n° 2014-104)

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il est proposé de créer une commission de recrutement et de désigner ses membres. La composition proposée est la suivante :

- groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : 3 membres
- groupe "Fonsorbes 2014 : une Nouvelle Dynamique !" : 1 membre
- groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : 1 membre
- groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : 1 membre
- l'Elu référent du service concerné par le recrutement
- la Direction
- le responsable du service concerné par le recrutement

Elle indique qu'un appel à candidatures a été fait auprès des différents groupes :

- groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : Marie-Louise CALVO, Christine KRIER, Thierry LOUZON
- groupe "Fonsorbes 2014 : une Nouvelle Dynamique !" : Edith VIALARD
- groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : Sylvie RANGOLY
- groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : Jean-Claude PILET

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la création de la commission "recrutement", ainsi que sa composition telle que définie ci-dessus.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 22 - NOMINATION PAR MME LE MAIRE DES HUIT ADMINISTRATEURS DEVANT SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Mme le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Administration du CCAS s'est déjà réuni. Les huit administrateurs extérieurs, nommés par arrêté du 16 avril, ont donc siégé, à savoir :

- Mme LEMIRE Claudine - représentante de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Garonne)
- Mme DIRAT Corinne - représentante de l'AJH (Association des Jeunes Handicapés)
- M. CAZENOVE André - représentant l'ARF (Association des Retraités de Fonsorbes)
- Mme DURIER Marie-Françoise - représentante du Secours Catholique
- Mme CANTIE Micheline
- Mme DAVILA Monique
- M. HIGNARD Lionel
- Mme RAZAFIMBAHINY Anne-Marie

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni les 22 et 25 avril, notamment pour les débats et votes budgétaires.

**23 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN (délibération n° 2014-105)**

Mme le Maire expose à l'assemblée que la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

La délibération du 23 avril 2009 de la CAM portant constitution et composition de la CLECT fixe le nombre de représentants.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts - & IV). La loi ne précise pas le mode de scrutin. Il est donc proposé de procéder à un vote à main levée.

Suite à l'appel à candidatures, les propositions sont les suivantes :

- groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : Françoise SIMÉON – Christine KRIER
- groupe "Fonsorbes 2014 : une Nouvelle Dynamique !" : aucune candidature proposée
- groupe "Fonsorbes Source d'Avenir" : aucune candidature proposée
- groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : aucune candidature proposée

Mme le Maire propose donc de procéder à un vote à main levée et de désigner Mmes SIMÉON Françoise et KRIER Christine pour représenter la commune au sein de la CLECT.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

**24 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN (CAM)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la deuxième réunion du Conseil Communautaire de la CAM a eu lieu la semaine dernière, au cours de laquelle ont été désignés les Vice-Présidents. Elle cède la parole à M. Marin Pierre, Adjoint délégué aux relations avec la CAM.

M. Marin cite les neuf Vice-Présidents nommés :

- Développement Territorial, Développement Economique et Transports : M. SUAUD Thierry, Maire de Portet sur Garonne
- Politique de la Ville, de l'Habitat et de l'Insertion : M. TENE Jacques, Maire de Saint-Lys
- Services à la Famille : Mme SIMÉON Françoise, Maire de Fonsorbes
- Développement Durable, Transition Energétique, Agenda 21 et Promotion des Milieux Aquatiques : M. CARLIER David-Olivier, Elu de Labarthe sur Lèze
- Aménagement du Territoire, Requalification des Zones Economiques, de la Voirie et des Marchés Publics : M. RAYNAUD Gilbert, Elu de Muret
- Gestion des Déchets et du Patrimoine : M. ESPINOSA Daniel, Maire d'Eaunes
- Rayonnement Territorial et Coordination de la Conférence des Maires : M. COLL Jean-Louis, Maire de Pinsaguel
- Finances : M. PEREZ Michel, Maire de Roquettes
- Ressources Humaines : M. LECLERCQ Daniel, Elu de Pins-Justaret

Mme le Maire ajoute qu'ont été également désignés des représentants de la CAM auprès de certains syndicats.

M. Marin cite le nom de quelques Elus désignés :

- Lui-même pour siéger au sein du Syndicat en charge de l'attribution et des installations des Gens du Voyage, ainsi qu'au sein du SMEAT (Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre la révision du schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération Toulousaine) : il a été décidé, pour ces deux syndicats, qu'il était préférable qu'un représentant de Fonsorbes puisse suivre leur évolution, notamment pour l'aménagement de Fonsorbes et la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage qui pourrait éventuellement poser quelques problèmes par la suite, compte-tenu de son emplacement
- Mme SIMÉON Françoise, Mairie de Fonsorbes, et M. TENE Jacques, Maire de Saint-Lys, pour siéger au sein du SIVOM du canton de Saint-Lys, ainsi que Mme HERNANDEZ Adda, Adjointe au Maire de Fonsorbes, suppléante

M. Pilet demande de plus amples explications sur le problème relatif à l'emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage, sachant que son groupe avait rencontré ces derniers dans le cadre de sa campagne électorale : ils ont soulevé des questions et fait part de leurs inquiétudes quant aux dispositifs automatiques à carte mis en place par la CAM sur les aires d'accueil. Actuellement, ces personnes s'acquittent d'une redevance, en fonction du temps de présence. Cependant, la CAM a instauré un système de borne

automatique, avec des cartes prépayées, ce qui leur pose un problème. Effectivement, ce système n'entre pas du tout dans leur culture, beaucoup d'entre elles ne savent ni lire ni écrire. Ce système entraîne donc plus d'inconvénients, avec des dégradations. Il transmet donc cette inquiétude, pour laquelle il faudra être attentif, sachant que sur le territoire national il est assez compliqué de gérer cette situation car deux cultures s'affrontent. De plus, il souhaite connaître, puisque le budget de la commune a été présenté, l'évolution des taux d'imposition portés au budget de la CAM ; y aura-t-il une augmentation par rapport aux taxes d'habitation et foncière ?

Mme Krier lui répond que la CAM avait voté le budget primitif avant les élections.

Mme le Maire expose qu'à priori il devrait y avoir une légère augmentation, de l'ordre de quelques euros, sachant que la taxe sur les ordures ménagères baissera.

Mme Krier indique qu'elle ne connaît pas les montants, ni le pourcentage.

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, M. Marin expose que son groupe est plus préoccupé qu'inquiet. Il se pourrait que lors de la réhabilitation de cette aire d'accueil, son emplacement pose problème, conformément à la loi. Il explique que normalement une aire d'accueil des gens du voyage doit maintenant se situer à plus de 600 mètres d'une station d'épuration, ce qui n'est pas le cas à Fonsorbes. De plus, elle doit se trouver à proximité du centre ville de manière à ce que les déplacements des personnes concernées soient facilités. A l'heure actuelle, on peut considérer que l'antériorité de l'aire d'accueil sera prise en compte, et que celle-ci pourra être réhabilitée sur son emplacement actuel, compte-tenu du fait que la station d'épuration située à côté est d'une nouvelle génération, qu'il n'y a donc pas de nuisance (pour être entré dans les serres de séchage des boues, il peut affirmer qu'il n'y a aucune odeur ou nuisance). Le seul problème que cette réhabilitation peut représenter pour la commune, c'est son coût : approximativement 350 000 €, avec un déplacement et une nouvelle création de l'aire d'accueil à plus de 700 000 €. Cependant, ce n'est pas encore défini car en raison de l'antériorité de l'installation de l'aire d'accueil, il se peut que la commune soit autorisée à réaliser uniquement une réhabilitation. C'est le schéma vers lequel la municipalité se dirige afin de ne pas générer des coûts trop élevés.

Quant au prépaiement, M. Marin indique qu'il est parfaitement informé de la situation car lors de la première année de la précédente mandature, il s'occupait de l'aire d'accueil des gens du voyage ; il avait réussi à raccrocher un petit peu le dossier de réhabilitation : il avait pu obtenir des subventions, ce qui se déroulait assez bien. Seulement, la précédente équipe majoritaire n'avait pas voulu le suivre et investir dans cette réhabilitation qui n'aurait finalement pas coûté très cher à la commune car la subvention espérée était à hauteur de 50 %.

Il ajoute qu'il a visité la quasi-totalité des aires d'accueil de Haute-Garonne : celles qui fonctionnent par prépaiement facilitent le travail des gestionnaires et aucun problème particulier n'est à relever. Tout se déroule très bien, notamment sur celle de Balma, qu'il cite souvent en exemple. Ce mode de fonctionnement permettrait à la commune de Fonsorbes d'en déléguer la gestion au syndicat chargé des gens du voyage dans le département, lui permettant ainsi de récupérer du personnel et de satisfaire les populations qui logent sur l'aire d'accueil.

Mme le Maire indique que ce dossier sera géré avec la CAM.

M. Soum relève que les coûts de réhabilitation ne seront pas supportés par la commune mais par la CAM. Il demande confirmation sur le fait que cette dernière gère deux aires de stationnement des gens du voyage.

Mme le Maire lui répond qu'il y en a une sur Saint-Lys, Muret et Fonsorbes, donc trois aires d'accueil.

M. Soum suppose que la CAM en supportera les coûts.

Mme le Maire confirme et précise que ces coûts entreront dans le cadre de la CLECT.

#### **25 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (délibération n° 2014-106)**

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de dresser une liste de membres qui sera soumise au Directeur Régional des Finances Publiques. La composition est fixée à 8 titulaires et 8 suppléants ; la liste de proposition doit être en nombre double, ce qui ne sera pas le cas pour la commune car la liste des suppléants est incomplète.

Elle indique qu'un appel à candidatures a été effectué auprès des différents groupes, ainsi qu'auprès de certains membres de la mandature précédente. Les personnes suivantes ont répondu :

Membres titulaires

GUYOT Elisabeth (ancienne représentante)  
 MACHU Etienne  
 DUPOUY TERRADES Michèle  
 DAVILA Raymond  
 SÉVERAC Jean (au titre de la CET)  
 RANGOLY Sylvie (groupe "Fonsorbes Source d'Avenir")  
 MAZZER Céline (groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord")  
 ROUX Françoise (contribuable extérieure car la commune a l'obligation de désigner une personne habitant hors de la commune et payant des impôts sur Fonsorbes)

Membres suppléants

VITET Denis  
 CANTIÉ Micheline  
 MAURY Naouail

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la désignation des membres ci-dessus nommés constituant la liste qui sera soumise au Directeur Régional des Finances Publiques pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

<b>VOTE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 26 - MODIFICATION DE LA SURFACE DU LOT N° 14 DU LOTISSEMENT COMMUNAL "CACHAC III" (délibération n° 2014-107)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de modifier la délibération adoptée le 11 mars 2014 par l'ancienne municipalité, concernant la surface du lot n° 14 du lotissement communal "Cachac III". La superficie indiquée est de 595 m<sup>2</sup>, mais le lot représente 608 m<sup>2</sup>. Le prix de cession est inchangé, à savoir : 105,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la modification de la surface du lot n° 14 du lotissement communal "Cachac III".

<b>VOIE</b>	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 27 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 14 avril, il avait été procédé à la désignation des membres devant siéger au Comité Technique Paritaire (CTP) et au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) communs Mairie-CCAS. Le groupe "Fonsorbes 2014 : une Nouvelle Dynamique !" avait alors proposé un titulaire, mais pas de suppléant. Or, le nombre de titulaires et de suppléants doit obligatoirement être identique. M. Lalanne ayant confirmé sa décision, il a été décidé de nommer Mme Hernandez Adda en tant que suppléante pour ces deux comités. Les arrêtés correspondants ont donc été pris (il n'y a pas obligation d'une délibération). La composition de ces deux instances est donc la suivante :

CTPMembres titulaires

BOBO Françoise  
 LASCRET Yves  
 MARIN Pierre  
 VOISIN Geneviève  
 BACCOU Valérie

Membres suppléants

BOYER Michèle  
 DE COUX Valérie  
 LACOSTE Christine  
 SÉVERAC Arnaud  
 HERNANDEZ Adda



CHS

Membres titulaires

BOBO Françoise  
LASCRET Yves  
MARIN Pierre  
VOISIN Geneviève  
BARRET Olivier

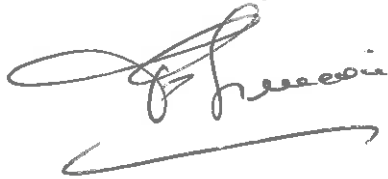
Membres suppléants

BOYER Michèle  
DE COUX Valérie  
LACOSTE Christine  
SÉVERAC Arnaud  
HERNANDEZ Adda

Mme le Maire rappelle aux Elus qu'ils doivent signer les documents budgétaires qui circulent dans trois parapheurs, sachant qu'ils doivent être obligatoirement être transmis à la Préfecture dès le lendemain matin.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance est levée à 20 h 13.

Mme le Maire  
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance  
VIALARD Edith



